Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 035-213501224-20261008-DM1_D2026_098-BF

DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE

MAIRIE de
LA GOUESNIÈRE
35350

☎ 02 99 58 80 80

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 08 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le huitième jour du mois d'octobre, à vingt heures et zéro minute, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en présence du public, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle d'Honneur de la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : M. LEGRAND Jérôme, Mme FOREST Lisa, M. LEDUC Frédéric, Mme LE MAREC-FOURY Audrey, M. GAUTIER Patrick, Mme PIEDVACHE Malory (à partir de 20h20), M. DESCHAMPS Kévin (à partir de 20H45), Mme EBRARD Hélène, M. TOUTANT Argan, Mme TULASNE Vanessa, M. DELEPINE Alexandre, M. BLIN Mathieu, Mme BOUSSAC Karine, M. ELRIC Régis, Mme PICCO Danièle, M. ECLIMONT Pascal.

Absents excusés : Mme PIEDVACHE Malory (jusque 20h20) donne pouvoir Mme TULASNE Vanessa, M. DESCHAMPS Kévin (jusque 20h45), Mme JOUET Laura donne pouvoir à M. DESCHAMPS Kévin (à partir de 20h45, heure d'arrivée de M. DESCHANPS Kévin), M. JOUANNE Thierry donne pouvoir à M. GAUTIER Patrick, Mme VITIS Sandrine donne pouvoir à Mme PICCO Danièle.

A été nommée secrétaire de séance : Mme LE MAREC-FOURY Audrey.

DÉLIBÉRATION N°
2026/098

Date de la convocation et d'affichage :
02/10/2026

Nombre de Membres			
En exercice	Présents	Présents et représentés	Qui ont pris part à la délibération
19	16	19	19

OBJET : BUDGET COMMUNAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 1612-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le budget primitif de l'exercice en cours, voté par délibération n°2026/046 en date du 27 avril 2026 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les prévisions de dépenses de la section de fonctionnement ;

Considérant que cette modification demeure strictement équilibrée en dépenses et en recettes et ne remet pas en cause l'équilibre général du budget ;

Vu l'avis favorable de la commission « administration générale, finances et ressources humaines » en date du 23 septembre 2026,

Monsieur Patrick GAUTIER informe le conseil municipal de la nécessité de voter une décision modificative n°1 sur le budget communal.

Il propose la décision modificative suivante :

- **Dépenses de fonctionnement**
 - Compte 6042 : - 37 500.00 €
 - Compte 60623 : + 7 500.00 €
 - Compte 60631 : - 2 000.00 €
 - Compte 611 : - 3 000.00 €
 - Compte 615221 : - 2 000.00 €
 - Compte 615231 : - 7 000.00 €
 - Compte 615232 : - 1 000.00 €
 - Compte 61524 : - 3 000.00 €
 - Compte 618 : - 3 000.00 €
 - Compte 625 : - 2 000.00 €
 - Compte 6283 : - 2 000.00 €
 - Compte 62875 : - 1 000.00 €
 - Compte 6218 : + 52 000.00 €

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 035-213501224-20261008-DM1_D2026_098-BF

- Compte 6411 : + 5 000.00 €
- Compte 6413 : + 3 000.00 €
- Compte 6450 : + 4 000.00 €
- Compte 65568 : - 8 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix POUR et 2 ABSTENSIONS (M. Frédéric LEDUC et M. Régis ELRIC),

- **APPROUVE la décision modificative n°1 du budget principal de la commune telle que ci-dessus présentées.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Jérôme LEGRAND

MAIRIE de la GOUESNIERE
(Ille-et-Vilaine)

La secrétaire de séance,
Mme LE MAREC-FOURY Audrey

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.
Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.